

# L'œil de Lynx

Bulletin de liaison numéro 67

## DOSSIER SPÉCIAL GRANDS PRÉDATEURS

### EDITO

Sauver leur peau ... pour sauver la notre !

Le thème de ce n° d'OdL aborde un des grands débats environnementaux qui agitent notre département et qui posent la question « pour restaurer l'équilibre écologique de notre planète quelle place nous sommes capables de laisser à la nature et la faune sauvage ».

Ce n'est pas par hasard si notre bulletin a pris pour nom l'organe si affuté de cet animal emblématique du Jura : comme sa vue, les défenseurs de la nature veulent voir très loin pour l'avenir de notre terre.



Le qualificatif 'grands prédateurs' \* (les anglo-saxons emploient plutôt le terme de grands carnivores) dessert la cause de ces 'animaux libres' en leur associant une image de destruction et de cruauté qui nuit à une vision sereine et juste du rôle essentiel qu'ils jouent dans le maintien des équilibres écologiques.

La réapparition, le plus souvent naturelle, de ces animaux sauvages est donc un indicateur encourageant d'un certain retour vers cet équilibre initial indispensable aux écosystèmes et toute l'intelligence humaine doit être mobilisée pour accompagner ce retour en le rendant conciliable avec l'activité humaine, ses intérêts économiques et la qualité de vie des populations qui les génèrent ou les accompagnent.

Ce n° 67. développe les réflexions autour de ce thème et présente les actions des associations locales investies dans la défense des grands prédateurs, toutes sollicitées pour préparer ce bulletin. Nous souhaitons ainsi contribuer positivement à ce débat.

Non ! les défenseurs des grands prédateurs n'ont pas de préférence entre le loup et l'agneau, mais ils pensent que si l'on parvient à préserver la place de l'un et de l'autre c'est "notre peau d'humains" qu'au final nous sauverons.

(\* ) En écologie le terme prédateur désigne 'un organisme vivant qui met à mort des proies pour s'en nourrir ou pour alimenter sa progéniture'

le président de JNE Jacques MAILLARD

### Sommaire :

Edito

### Dossier spécial « Grands prédateurs »

Article Etienne Canale

Un petit coup d'œil sur les ancêtres des grands prédateurs de nos régions

Dernière minute

Pôle Grands Prédateurs

La situation du lynx et du loup sur nos territoires

Communiqué FNE

Nouveau « Plan Loup » 2013 - 2017 :  
entre chien et loup !

L'actualité de JNE en dernière page

Jura Nature Environnement appartient au réseau F.N.E. Franche-Comté et France Nature Environnement. Notre structure fédère 22 associations adhérentes dans le Jura.



# DOSSIER SPÉCIAL GRANDS PRÉDATEURS

Le mot prédateur évoque les mots voleur, butin, proie devenue ennemi, et fait penser à la mort.

Chez les animaux l'instinct de survie commande de détruire l'être le plus faible autour de lui pour s'en nourrir. Cela jusqu'à la destruction totale ou partielle des proies qu'il destine à sa famille. Ils sont qualifiés de grands prédateurs car dans la chaîne alimentaire ils sont placés au sommet de cette pyramide ils n'ont pas de prédateurs eux mêmes. Dans nos contrées il s'agit de l'ours, du loup et du lynx. Le seul prédateur des grands prédateurs est l'homme. Qui, habité par la peur du loup s'autorise ce soit disant acte de régulation...

Chez l'homme qui vit dans la loi de la jungle où toute forme d'humanité est dissoute, le grand prédateur est aussi au sommet de la chaîne alimentaire ; sa fortune et sa position sociale, son pouvoir le font trôner au sommet de la pyramide sociale. Il se développe aux dépens des êtres vulnérables qu'il croise sur son chemin. Dans tous les cas les plus faibles sont les victimes.

«L'homme est un loup pour l'homme » disait Thomas Hobbes (1588 -1679) philosophe anglais qui, après d'autres prononça cette sentence terrible. L'homme s'est donc placé dans l'inévitable posture de prédateur pour ses congénères ! De ce fait il peut être classé dans la catégorie de grands prédateurs, puisque, au dessus de lui, c'est l'homme le prédateur, comme dans le règne animal.

Cette similitude de statut amène à considérer la conclusion funeste : la destruction des grands prédateurs animaux conduirait inévitablement à la destruction des humains ?

La logique mortifère serait à l'œuvre lentement, inévitablement dans l'indifférence générale.

Il n'est pas aisé de faire prendre conscience de la dépendance entre les êtres qui conditionne le lien organique de la biodiversité ; c'est à dire la diversité des formes de vie qui constituent la vie sur la terre !

En faire disparaître une, c'est affecter tout l'ensemble de l'édifice car nous dépendons les uns des autres par des relations subtiles et donc fragiles.

Il est absurde d'imaginer pouvoir s'affranchir de cette fatalité de la dépendance qui est, en vérité une interdépendance. Fort heureusement, l'éducation à la conscience du respect de la vie élève l'homme au dessus de l'animal.

Dans le grand tout universel l'homme à sa place, mais pas toute la place.

Mais bien entendu cet horizon se voit quand on cesse de baisser la tête.

*Etienne Canale*

*décembre 2012*



«Pour parler franchement: Non, mes amis et moi ne sommes pas intéressés par une solution négociée.»

*Source : Voutch extrait de l'album « le futur ne recule jamais »  
Le cherche midi*

Plusieurs associations du département s'attellent à défendre le droit, pour ces espèces, de vivre sur un territoire qu'elles recolonisent naturellement, du fait d'un biotope adapté.

Ces associations se sont d'ailleurs regroupées au sein d'un collectif en 2011 du fait notamment d'un cas de braconnage sur un lynx sur la commune des Molunes en 2010.

Ainsi le Centre Athenas, la LPO Franche-Comté, la CPEPESC, le Pôle Grands Prédateurs et Jura Nature Environnement ont ainsi réagi d'une seule voix aidés sur le plan juridique par France Nature Environnement, la personne ayant été reconnue coupable et condamnée à verser plusieurs milliers d'euros pour le préjudice subi.

Vous trouverez ci-après quelques actions et actualités sur ce sujet qu'il faudra bien un jour réussir à dépassionner, comme l'ont fait d'autres pays.

## Ainsi était, sera et soit-il...

Les « grands » et « moyens » prédateurs du massif jurassien sont actuellement au nombre de deux : le lynx boréal *Lynx lynx* et le renard roux *Vulpes vulpes*. A ces deux espèces, peut être rajouté le Loup gris disparu du massif vers 1914 mais faisant aujourd'hui quelques apparitions en ces lieux situés désormais entre deux zones d'implantation permanente (Alpes et Vosges).

L'ours brun *Ursus arctos* est la troisième et dernière espèce à bénéficier de cette noble appellation de « grand prédateur ». Son extinction dans le massif est patente à partir de 1851. Son retour naturel à partir des populations italiennes est plus qu'improbable du fait de l'importance des infrastructures et de l'urbanisation formant des ruptures écologiques pratiquement infranchissables pour cette espèce ayant grand besoin de zones de quiétude pour s'épanouir.

Le cortège d'espèces prédatrices est fortement lié aux communautés d'herbivores en place, elles-mêmes étroitement dépendantes de la végétation soumise aux influences climatiques, fortement oscillantes durant le quaternaire. La dernière glaciation, terminée il y a seulement 10 000 ans, a été l'une des dernières manifestations climatiques d'ampleur ayant fortement transformé la flore et la faune européenne avec pour conséquence de repousser au plus loin, voire à jamais, des espèces qui ne nous côtoient plus aujourd'hui en terre jurassienne.

Il est sans doute intéressant de savoir quelles étaient les communautés de grands et moyens prédateurs du pléistocène supérieur avec laquelle cohabitaient nos ancêtres et cousins préhistoriques (*Homo sapiens* et *H. neanderthalensis*) durant la période interglaciaire entre les glaciations Riss et Wurm ainsi que durant les quelques périodes de radoucissement climatique du Wurm (appelées pléniglaciaire). Le climat est alors de type tempéré - froid peu ou prou a apparenté au climat d'influence continental ou montagnard que nous pouvons connaître (ou imaginer...) en certaines zones d'Europe occidentale et centrale, et donc dans le massif jurassien et sa périphérie.

La richesse des restes fossiles datant de cette période et découverts dans le sous-sol karstique français et européen nous permet cet incroyable voyage dans cette période s'étendant approximativement de 100 000 (60 000) à 35 000 (10 000) avant notre ère.

Les espèces estampillées par une astérisque dans la suite de l'article ont été retrouvées dans le massif jurassien suisse et français.

Un total de 17 (voire 21) espèces de grands et moyens prédateurs ont peuplé notre région, profitant de l'abondante et extraordinaire faune d'ongulés qui l'habitait (sanglier, cerf, chamois, bouquetin, renne, aurochs, bison, rhinocéros, mammoth, cerf mégacéros, cheval, ane, etc.).

A noter que durant cette vaste période, le genre *Homo* ne semble jouer qu'un rôle secondaire sur l'état des populations de ces espèces, n'ayant un réel impact que lors des modifications climatiques ayant fragilisé certaines d'entre elles.

Ces espèces prédatrices peuvent être classées en quatre catégories :

- Les espèces encore présentes en France : elles sont au nombre de quatre et ont déjà été citées plus haut,
- Les espèces encore présentes en Europe mais s'étant réfugiées, pour des raisons climatiques, dans les régions septentrionales (le renard polaire *Alopex lagopus\**) ou pour des raisons de compétition intraspécifique en leur défaveur dans les régions méridionales (le lynx pardelle *Lynx pardinus\** aujourd'hui en danger critique d'extinction)
- Les espèces dont l'aire de répartition s'est aujourd'hui rétractée en Asie centrale et orientale et en Afrique. Il s'agit de la panthère *Panthera pardus\** (présentant toutefois encore des populations au seuil de l'extinction en Turquie et en Afrique du nord), du Renard corsac *Vulpes corsac\** (cantonné au sud Russie, Turkestan et Afganistan), de *Cuon alpinus europaeus\**, une sous espèce européenne du Dhole, canidé unique en son genre désormais présent en Asie centrale et orientale, de l'Hyène des cavernes *Crocuta crocuta spelaea\**, une sous-espèce de l'Hyène tachetée africaine aujourd'hui cantonnée au sud du Sahara.



*vulpes corsac* source : wikipédia

-Nota : Le Lion (*Panthera leo* ; des sous-espèces ont semble-t-il vécu durant le pléistocène supérieur jusqu'en Sibérie et en Europe centrale) ou le Tigre (*Panthera tigris* ; présence préhistorique jusque vraisemblablement en Europe centrale voire occidentale et présence historique avérée jusqu'en mer Caspienne et en Turquie) pourraient potentiellement faire partie de cette liste mais le manque d'information nous oblige à une certaine et évidente prudence.

-les espèces disparues tels l'ours des cavernes *Ursus spe-*



*laea*\* (sans doute l'un des principaux adversaires des Homo dans la recherche d'habitations troglodytes), le lion des cavernes *Panthera spelaea*\*, le glouton *gulo spelaea*\*, une sous espèce du loup gris *Canis lupus mosbachensis*, *Vulpes praeglacialis*\* et *Alopex praeglacialis*, voire quelques espèces de tigres à dents de sabre genre *Homotherium*, lignée de carnivores aujourd'hui totalement éteinte.

A ces espèces, peuvent être rajoutés *Ursus deningeri*\*, ayant vécu dans le massif jurassien à la période du Mindel, 650 000 à 350 000 ans avant notre ère ou encore le loup étrusque *Canis etruscus*\*.

Bien évidemment, ces espèces n'ont pas toutes coexisté ensemble sur un même territoire à une même période. Celles-ci ont subi, par le jeu des modifications climatiques et de végétation, des périodes d'expansion et de rétractation, de cohabitation et d'exclusion, de successions évolutives conditionnées par leurs exigences écologiques et leurs interactions interspécifiques.



*Homotherium serum* - dictionnaire et encyclopédie universitaire russe. source photo <http://dic.academic.ru>

### Ainsi était-il.

Il est fortement mis en avant que l'abondance des proies joue un rôle prépondérant dans la diversité et la richesse biologique des moyens et grands prédateurs.

C'est ainsi que la question du « partage » de la faune herbivore, principalement des ongulés, entre l'ensemble des prédateurs qu'ils soient moyen-, grand- ou super- (= *Homo sapiens*

*cynegeticensis*) s'avère centrale de même que celle portant sur le partage de l'espace entre activités (= propriétés) humaines et nature sauvage (dans laquelle l'homme ne serait qu'une espèce parmi d'autres). Enfin, une fois ces questions résolues (sic), devra se poser la question de l'augmentation des populations par réintégration d'ongulés sauvages disparus de nos contrées (l'élan, le bison d'Europe) ou considérés comme féroces (chèvre, cheval, vaches).



Photo : Vincent Dams - Le Bison d'Europe, l'une des proies avérées du Lion des cavernes. Il n'en reste aujourd'hui qu'environ 1 200 individus à l'état sauvage ou en semi-captivité

### Ainsi sera-t-il.

Force est de constater que nous coexistons aujourd'hui avec un nombre bien faible d'espèces de prédateurs, moyens comme grands. Mais qu'en sera-t-il demain ? Et après-demain ?

S'il est vraisemblable que le Loup pourra prochainement et de façon permanente faire de nouveau partie de notre faune, le cas de l'ours brun ne pourra quant à lui se régler qu'à moyen terme à l'échelle de plusieurs décennies.

Notre cohorte de moyens et grands prédateurs se limiterait-elle donc à ces quelques et rares espèces ?

C'est sans compter le rôle indirect joué par les défrichements, l'avènement de l'agriculture en Europe centrale et l'absence de concurrence du loup gris, décimé en zones de plaines... Le chacal doré *Canis aureus*, historiquement cantonné en Europe à la Turquie et la péninsule balkanique, progresse. Apparu dès 1980 en Hongrie, il a déjà fait son apparition en Autriche et s'est solidement installé au nord-est de l'Italie... mais n'a jamais fait partie de notre faune jurassienne durant la période étudiée !

Ainsi soit-il donc...

Vincent Dams

### Information de dernière minute :

Un comité départemental de suivi des grands prédateurs vient d'être mis en place par la Préfecture, la première réunion aura lieu le 19/04 prochain, en son siège, des représentants de l'Etat (10 sièges), des représentants de l'agriculture (7 sièges), des collectivités (le CG39, l'association des maires du Jura, le PNR du Haut Jura et bizarrement la seule personne nommément citée: Gérard Bailly, sénateur du Jura... ! Pour représenter les associations (5 asso dont JNE, le Centre Athenas, le PGP, Ferus, et la fédération de chasse du Jura).

Un point positif : ce comité se réunit au-delà des périodes de crises (attaques), ce qui peut sans doute permettre de calmer quelques passions.

## Retour sur le colloque « Vivre avec les grands prédateurs en Europe » décembre 2012 organisé par le Pôle Grands Prédateurs Jura

Créé en 2007, le Pôle Grands Prédateurs Jura dont le siège est à Lons le Saunier, s'est fixé trois axes d'actions prioritaires :

- La communication (sur les grands prédateurs et les moyens de protection des troupeaux)
- La protection des troupeaux
- Les études (sur les grands prédateurs et les moyens de protection des troupeaux)

Depuis 6 ans maintenant, de nombreuses actions ont été menées, conformément aux objectifs définis, sur l'ensemble du Massif jurassien : création d'un pôle chiens de protection, sessions de formation à la connaissance et à l'utilisation des chiens, assistance techniques aux éleveurs, cycles de conférences, animations scolaires, expositions, études sur l'efficacité des chiens de protection vis-à-vis de la prédation du lynx boréal, collaboration avec les services de l'Etat et les organisations agricoles...

Nous sommes aujourd'hui consultés par un large public pour apporter des informations sur les grands prédateurs et les moyens de protection : services de l'Etat (DDT, chambres d'agriculture, ministères...), étudiants, particuliers, médias...

Tout en poursuivant les actions menées jusqu'à présent, le conseil d'administration du PGPJ souhaite développer davantage la communication et permettre les échanges sur cette problématique toujours très sensible.

A cet effet, nous allons promouvoir à l'avenir une démarche plus participative auprès de nos adhérents et du grand public. Il est souhaitable de proposer davantage d'activités incluant une participation active afin que le plus grand nombre puisse faire connaître ses opinions et s'impliquer pour contribuer à aboutir à une cohabitation durable entre la faune sauvage et les activités humaines.

En 2012, le PGPJ a su mobiliser de nombreux partenaires en organisant un colloque international à Lons Le Saunier sur le thème « Vivre avec les grands prédateurs en Europe ». Cette manifestation d'envergure était précédée d'une semaine d'animations (conférences, expositions, animations pastorales, rencontres...) sur deux sites (Conseil général du Jura et Carrefour de la Communication de Lons) qui ont rassemblé un très nombreux public.

Une telle émulation sur un thème aussi sensible permet à chacun de mieux connaître les enjeux de la problématique et ses différents acteurs, de s'exprimer, d'enrichir ses connaissances et, c'est le but de nos actions, de proposer des solutions aux problèmes posés dans cette recherche de cohabitation.

Le colloque a débouché sur de nombreuses prises de contact entre les différents participants et intervenants et le PGPJ se félicite de proposer de telles plates-formes d'échanges indispensables à la compréhension de la situation.



Car il est important de mieux connaître ce qui se passe dans le Jura mais également à l'échelle du Massif, dans d'autres régions de France et à l'étranger. C'est dans le partage d'expériences et de connaissances que nous avancerons.

L'année 2013 répondra donc à cette volonté d'ouverture avec de nombreux projets d'actions de communication, le développement de l'activité « Voyages » (séjours naturalistes et photographiques sur le thème de la faune sauvage et des grands prédateurs, créés en 2012) dans le Massif jurassien et à l'étranger et la poursuite de nos actions « traditionnelles » : impression et diffusion d'un livret consacré à la connaissance et à l'utilisation des chiens de protection, mise en place d'un schéma de suivi génétique des lignées de chiens utilisés dans le Massif jurassien, cycles de conférences, expositions....

**Pour de plus amples informations sur les activités du PGPJ, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet : [www.polegrandspredateurs.org](http://www.polegrandspredateurs.org)**

## La situation du lynx et du loup sur nos territoires

### Pour faire un rapide rappel de la situation dans le Jura

Le lynx a fait son retour dans le Massif jurassien en 1974 depuis la Suisse, sa population a recolonisé naturellement l'ensemble du territoire et hormis les secteurs tel que le nord du département du Jura et la Bresse où sa présence n'est peu ou pas détectée, le lynx semble maintenir un noyau de population viable. L'estimation de la densité à partir de différents territoires d'études dits pilote, situés en zone de présence régulière de l'espèce, conduit à des valeurs de l'ordre de 1 à 1,5 lynx pour 100 Km<sup>2</sup>, selon les zones jurassiennes considérées). On est donc loin d'une pullulation de l'espèce sur le territoire comme certains aimeraient le faire croire. Au niveau national, le lynx est présent sur la façade Est ( le Jura, les Alpes et les Vosges), le Jura étant le Massif où l'espèce est la mieux implantée historiquement et démographiquement), la population du massif des Vosges semblant elle dans une situation plus que préoccupante (où seuls quelques individus ont été détectés lors d'une récente étude).

Si sa population dans le Jura paraît stable, il convient de ne pas négliger les facteurs anthropiques, urbanisation et banalisation des espaces naturels, fragmentation des milieux forestiers, mortalité par collision routière et ferroviaire, braconnage. Ajouter à ça les facteurs naturels et le manque de brassage génétique, ainsi qu'un taux de mortalité juvénile élevé comme chez tous les prédateurs, et cela permet de comprendre que la partie est loin d'être gagnée pour cette espèce. Il est plus facile alors de comprendre pourquoi les naturalistes s'opposent actuellement à un déclassement « espèce protégée », déclassement demandé depuis plusieurs années par le monde de la chasse qui n'apprécie pas toujours que cet animal ait besoin de chevreuils et de chamois pour subvenir à ses besoins...de carnivores !



Concernant les dégâts que le lynx peut commettre sur le cheptel domestique, ils sont en général très localisés. Le chien de protection reste le moyen de protection le plus adapté face aux attaques de lynx, mais les grandes parcelles en lisière de forêts restent parfois difficiles à protéger.

**Les cas de surplus-killing :** Comme cela arrive avec de nombreux prédateurs, y compris avec des chiens domestiques, ce phénomène peut être observé chez le lynx. Dans ce cas, l'excitation créée par les mouvements désordonnés des animaux apeurés et évoluant sur une surface restreinte et close engendre un nombre de proies tuées plus important que lors d'une action de prédation normale (le cas récent de Blois sur Seille en est un exemple)

### Le loup

Son retour en France est détecté en 1992 via l'Italie ; en 2003 des indices mettant en évidence la présence d'un loup de souche italienne sur des attaques de brebis dans l'Ain permettent de signaler sa présence sur le massif Jurassien. Il faudra ensuite attendre 2007 pour des attaques jugées probables mais non confirmées sur le plateau du Grandvaux et puis récemment une photo aux Molunes en mars 2012. Cependant, il s'agit actuellement de passages d'individus juvéniles qui n'aboutissent pas encore à une installation de l'espèce et ce qu'on appelle techniquement une Zone de Présence Permanente (ZPP). De même si des attaques de loup ont bien eu lieu dans le Doubs en 2011, il n'y a pas d'autres signalements depuis.

Concernant son régime alimentaire, le loup est un carnivore opportuniste. Son régime varie très fortement en fonction des saisons ; les ongulés restent ses proies privilégiées ; micromammifères, insectes, carcasses et fruits peuvent aussi être au menu.

La part prélevée sur le cheptel domestique est variable selon les régions. A ce jour, les méthodes pour protéger les troupeaux ne sont pas toujours évidentes et faciles à mettre en place de manière effec-

**Risque de confusion :** il existe aujourd'hui des races de chien particulièrement proches du loup et très à la mode, comme le chien loup tchèque et le chien-loup de Saarloos, leur ressemblance avec le loup est frappante (rien d'étonnant puisqu'ils sont issus de croisements directs avec des loups). Ils sont susceptibles de tromper bon nombre de personnes rapportant une observation. Ce chien faisant l'objet d'un fort engouement actuellement, il va sans dire que des cas d'abandons ou plus souvent de fugues sont possibles et donc de les retrouver potentiellement dans la nature.





chien loup tchecoslovaque – source : wikipédia

tive sur le terrain et c'est souvent en expérimentant et en conjuguant l'utilisation de plusieurs moyens de protection que l'éleveur va tendre vers une protection efficace, selon la taille, la topographie des estives, la pression de prédation et la méthode de conduite du troupeau..., c'est donc un peu du cas par cas, chien(s) et/ou berger, regroupement nocturne des bêtes, clôtures électriques ... ce qui explique, malgré les aides financières de l'Etat que certains refusent encore ces contraintes, car il s'agit bien d'une évolution du métier d'éleveur qui doit être reconsidérée.

### Ces espèces peuvent-elles retrouver leur place dans nos contrées ?

#### Accueillir les grands prédateurs, le choix d'un type de société

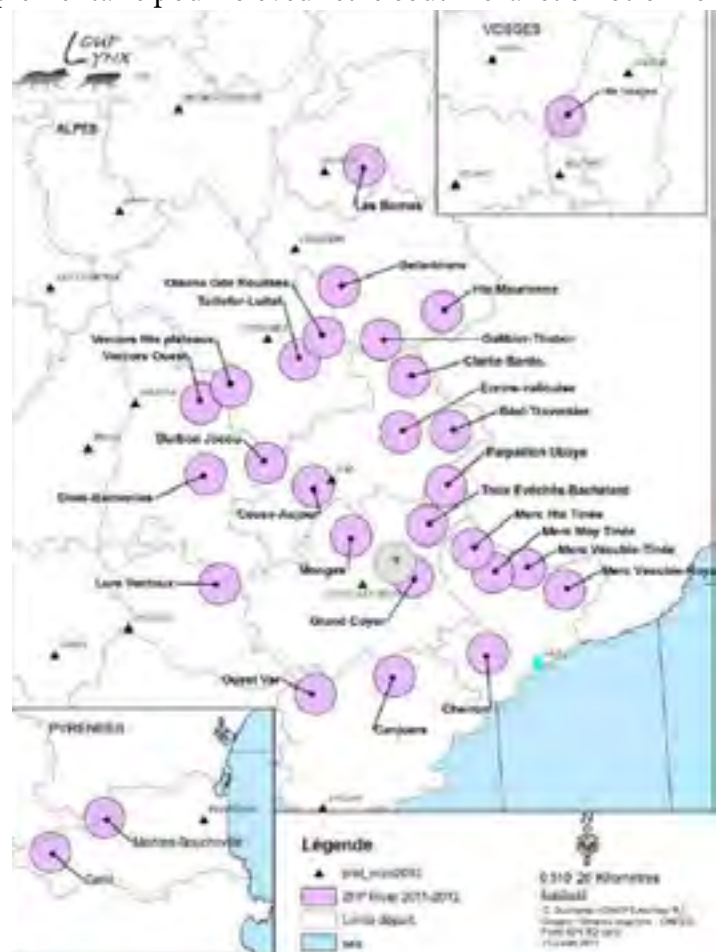
Nous ne reviendrons pas sur les arguments d'opposition à la présence de ces espèces tels que leur dangerosité pour

l'Homme, il suffit de constater que face à la population lupine qui occupe dans d'autres pays une place bien plus importante, il n'y a plus aucun écrit, rapport, bilan sérieux sur le siècle dernier faisant état d'attaque de loup sur l'homme, alors même que les moyens de communication sont toujours plus importants et que la nouvelle se répandrait sans doute très vite si tel était le cas. Les cas de loups enragés, les épisodes historiques d'une France où les vastes champs de bataille ont sans doute permis au loup de se nourrir sur des cadavres, les superstitions... tous ces éléments ont sans doute pu occasionner une réelle crainte de l'animal qui pouvait être compréhensible pour les générations d'hier, manquant cruellement d'informations objectives et abreuvées de contre-vérités. Quant au lynx, encore plus discret, il n'a pas non plus fait couler beaucoup d'encre sur d'improbables attaques sur l'Homme. Le comportement de ces espèces reste néanmoins sauvage, et comme toute espèce, se sentant agressée ou acculée, elle peut se révéler offensive dans ce cas, mais dans 99,9% des cas et si elle en a la possibilité, l'attitude est tout simplement la fuite.

Concernant l'élevage, il ne faut pas nier la contrainte supplémentaire pour l'éleveur et le coût moral et émotionnel engendré par la découverte de bêtes tuées par les prédateurs. Relativiser quand on est touché personnellement n'est pas entendable. Ceci est d'autant plus compréhensible s'il n'y a pas de perspectives de voir évoluer la situation.

Cependant au delà de ces attaques, il faut pouvoir regarder les chiffres liés à l'impact du loup sur le cheptel ovin, comparativement aux causes de mortalité autres (mortalité naturelle des agneaux (16%), maladies, attaques de chiens, foudre, dérochement...), le loup serait responsable de moins d'1% de mortalité chez les ovins dans les zones à loup. Bien évidemment ce chiffre, même petit se rajoute aux autres causes de mortalité naturelles ou non, il faut cependant reconnaître que loup comme lynx ne sont que la goutte d'eau qui fait déborder le vase et servent de boucs émissaires à une activité en difficulté.

Pour ce qui est des proies sauvages, l'étude « programme prédateurs-proies » menée par l'ONCFS depuis 2004 qui s'achèvera cette année tend, pour les premiers résultats, à montrer que l'impact du loup sur le taux de survie des ongulés les plus fréquemment capturés, chevreuils et chamois, est très faible, voire nul chez le chamois. Bulletin réseau loup n°28 – fev 2013 – ONCFS. Des résultats à affiner mais qui montrent bien que le rapport prédateurs/proies est complexe et que la présence du loup ne signifie pas une baisse de population proies. A ce niveau, les opposants à la présence du loup ne vont pas réécrire l'histoire de l'évolution et des rapports entre les espèces sauvages...



Représentation des zones de présence permanente du loup à la fin de l'hiver 2011-2012 dans le Massif alpin, les Pyrénées et les Vosges – Réseau Grands Prédateurs - ONCFS

Pour JNE, et comme le souhaite d'ailleurs une majorité de français qui plébiscite le retour de ces espèces, elles ont bien toutes leur place au sein de nos écosystèmes ; elles signifient par leur arrivée que le milieu naturel est riche et diversifié, qu'au delà, elles peuvent entraîner, par des phénomènes de dispersion d'ongulés, des pressions de consommations différentes sur le milieu engendrant elles-mêmes l'arrivée d'autres espèces. Elles permettent de développer une forme de tourisme tournée vers la découverte d'une nature plus sauvage et donc pleine de sensations et d'émotions sans doute oubliées au fil des siècles. Elles ont toute leur place enfin car nous avons besoin de nous rappeler que la nature a ses propres lois et que cette nature doit nous tenir, non pas dans la crainte, mais dans le respect vis à vis d'elle. Alors, à choisir, voulons-nous d'une société qui n'accepte ces espèces que «parquées», où sommes-nous prêts à accepter, dans les quelques espaces naturels qu'il nous reste encore, une nature plus complexe mais tellement plus riche d'enseignements.



Photo : Patrice Reaydelet

## Communiqué de presse de France Nature Environnement

Au lendemain de la réunion du Groupe National Loup dans laquelle a été présentée la version quasi-finalisée du "Plan Loup" 2013-2017, il est possible d'évaluer les principales orientations de son contenu et les perspectives qu'il trace pour la présence du loup dans notre pays. Que peut-on en retenir essentiellement ?

- la réaffirmation de la protection du loup et de la légitimité de sa présence partout où les conditions biologiques le permettent, sans zones d'exclusion ;
- une méthode encadrée de "gestion adaptative" qui prévoit au minimum 10 % de progression annuelle de l'espèce, et la fixation annuelle d'un plafond maximum de dérogations possibles en conséquence, révisable chaque année selon l'évolution constatée de la population ;
- un engagement contre le braconnage des loups, avec rappel des peines encourues en cas de destructions illégales et mission donnée aux préfetures de mettre en œuvre les moyens adéquats ;
- des engagements de poursuite du soutien aux moyens de protection ;
- le maintien de toute interdiction de tir dans le cœur des Parcs Nationaux et des Réserves Naturelles.

Si ces avancées contribuent à dessiner les conditions concrètes de la consolidation de la présence du loup en France, FNE, Ferus, WWF et FRAPNA prennent acte, sans l'approuver, de l'annonce pour 2013 d'un doublement du plafond de dérogations de tirs possibles par rapport à l'année précédente. Cette décision est essentiellement destinée à donner des gages au monde de l'élevage : nous savons que ces tirs sont globalement inefficaces dans le temps pour éviter de nouvelles attaques puisqu'ils ouvrent la porte à la venue de nouveaux loups.

FNE, Ferus, WWF et FRAPNA continueront à s'impliquer sur ces sujets de façon vigilante, dans un esprit de dialogue et de responsabilité par rapport à toutes les parties prenantes (professionnels de l'élevage, services de l'Etat, élus locaux, réserves, parcs régionaux et nationaux,..).





## Nouveau « Plan Loup » 2013 – 2017 : entre chien et loup !

Le nouveau "Plan Loup" 2013 - 2017 a été présenté dans une version presque finalisée le 22 mars dernier, lors de la réunion du Groupe National Loup qui réunit les ministères de l'Ecologie, de l'Agriculture et les acteurs concernés par le dossier loup. Si l'Etat réaffirme que le loup reste une espèce strictement protégée, le nouveau plan prévoit toutefois un doublement du plafond de dérogations de tirs possibles par rapport à l'année précédente, soit 24 loups pour la période 2012 – 2013 !

Côté satisfactions, l'Etat réaffirme (heureusement !) certaines évidences fondamentales afin de respecter à minima ses engagements européens :

1/ le loup est et restera une espèce strictement protégée », 2/ il faut permettre la progression géographique de l'espèce, 3/ la lutte contre le braconnage sera renforcée et 4/ l'interdiction de tir des loups est maintenue dans le cœur des Parc Nationaux et des Réserves Naturelles.

Mais des inquiétudes subsistent dans la mesure où le nouveau « Plan Loup » prévoit d'assouplir les procédures administratives permettant aux éleveurs de pratiquer notamment des « tirs de défense renforcés », avec un recours possible aux réseaux des lieutenants de louveterie ou des chasseurs.

De même, de nouvelles « modalités de calcul » permettront d'augmenter régulièrement le nombre maximal de loups pouvant être abattus chaque année pour suivre la croissance du nombre de prédateurs. Ce « plafond » a doublé par rapport à l'année précédente, et c'est désormais 24 loups qui pourront être tirés durant la période 2012–2013 !

Enfin, l'idée « déduquer le loup » a également été proposée par la ministre de l'Ecologie lors d'une conférence de presse en février dernier. L'expérimentation de la capture de loups qui seraient dressés puis une fois éduqués, seraient relâchés dans la nature, de surcroît équipés de colliers émetteurs. L'idée est de les dissuader de revenir là où ils ont été capturés.

Cette proposition n'apparaît pas sérieuse. Au-delà des difficultés techniques et des moyens humains et financiers à déployer notamment pour la capture de loups, faire croire que l'on puisse guider-gérer-maîtriser une espèce sauvage est une idée qu'il faut combattre.



Photo : Patrice Raydelet

Cette idée sous-entend que le sauvage peut être éduqué et plutôt que d'apprendre à cohabiter, on va le dominer. Cohabiter veut dire vivre avec, mais aussi se confronter et c'est là le pari que l'homme doit relever pour préserver la biodiversité. Globalement donc ce nouveau « Plan Loup » est décevant et apparaît comme une occasion manquée d'œuvrer à une réelle cohabitation entre le loup et le pastoralisme.

*Emmanuel CRETIN*

## Enquête relative au relâcher de jeunes Lynx en Franche-Comté sur la période 2013-2016 et cas spécifique pour un animal capturé en 2012

Extrait de <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/enquete-relative-au-relacher-de-a2162.html> - DREAL Franche-Comté

À l'automne, de jeunes lynx nés dans l'année, peuvent être observés en situation de détresse par la suite de la mort prématurée de la mère.

L'émancipation des jeunes lynx ne survenant qu'à l'âge de 11 mois, leur capture est motivée en raison de leur incapacité manifeste à subvenir seuls à leur alimentation et pour prévenir tout désordre public. Les individus concernés sont d'origine sauvage et sont capturés dans le milieu naturel, dans la zone de présence de l'espèce. Dans ces conditions, le Centre de soins aux animaux sauvages - UFCS, Athénas - a sollicité, une dérogation triennale pour capturer ces jeunes en difficulté et les placer en Centre de soins jusqu'à leur rétablissement.

Le devenir de ces animaux n'étant pas d'être euthanasiés ou de rester en captivité, une procédure de relâcher sur le territoire franc-comtois, fait l'objet d'une demande de dérogation à la protection des espèces.

Cette démarche s'accompagne d'une consultation du public.

Plus particulièrement un lynx capturé, en automne 2012 sur la commune d'Arinthod (39), doit faire l'objet d'un relâcher avant l'été 2013 sur le territoire franc-comtois dans une zone qui reste à définir mais qui doit participer au maintien de l'état de conservation de l'espèce.

Vous pouvez télécharger le dossier relatif à cette consultation.



Jeune lynx photo : Hervé Gentas

- Consultation relâcher triennal de lynx sur le territoire franc-comtois (format pdf - 2.9 Mo - 22/04/2013)

- Arrêté préfectoral du Doubs pour la mise à disposition du dossier de consultation (format pdf - 305.4 ko - 23/04/2013)

- Arrêté préfectoral du Jura pour la mise à disposition du dossier de consultation (format pdf - 277.3 ko - 22/04/2013)

- Arrêté préfectoral de Haute-Saône pour la mise à disposition du dossier de consultation (format pdf - 193.4 ko - 22/04/2013)

- Arrêté préfectoral du Territoire de Belfort pour la mise à disposition du dossier de consultation (format pdf - 352.4 ko - 22/04/2013)

**Dans ce cadre, vous êtes invités à donner votre opinion, du 22 avril au 23 mai 2013, par l'intermédiaire du questionnaire suivant :**

- <http://enqueteur.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>.

La synthèse des résultats de ce sondage sera disponible en ligne du 27 mai au 27 juillet 2013 sur notre site.

## ACTUALITÉS DE JNE

### En bref, quelques nouvelles de votre fédération :

- Notre assemblée générale aura lieu le 25 mai prochain à Lons le Saunier ; nous vous y attendons nombreux, l'AG aura lieu le matin et sera suivie d'une balade sur le Plateau de Mancy.
- On recherche de nouveaux administrateurs ! Vous avez reçu par mail et par courrier, un appel à candidature pour le poste d'administrateur à JNE, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, alors si vous souhaitez vous investir et apporter plus encore, n'hésitez pas...
- Le 8 juin, JNE organisera avec le Grand Dole et le Conseil Général du Jura une journée technique sur les pelouses sèches du Massif de la Serre : conférence le matin à la salle des fêtes d'Archelange, après-midi sur le terrain puis soirée « engoulevent » et le lendemain prospection lézard vert.
- Les rendez-vous nature (actions menées avec la Maison de l'Environnement de Franche-Comté et soutenues par le Conseil Régional) ont pour thème cette année : la coopération. JNE prépare donc 4 actions qui démarreront en juin pour se terminer à la fin de l'automne. Vous serez informés par mails, sur notre site et par voie de presse.
- Il est envisagé pour 2013 une refonte du site internet, pour parler un peu plus des actions de JNE et de leur bilan, actuellement nous l'utilisons davantage comme un blog d'annonce, l'idée serait de réaliser un agenda plus étendu aux actions des associations.
- Beaucoup de chantiers et de sorties à venir, entre nettoyages de site, chantiers « plantes invasives » avec la communauté de communes de Petite Montagne et de nombreuses restaurations de mares, l'année 2013 sera particulièrement remplie... toutes ces informations seront reprises sur notre site internet à partir du mois de mai